



# DÉLIBÉRATION

## du 16 septembre 2025

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, M. Damien GUILLON, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Ludovic LEDUC, Isabelle LEAUTE, Mme Agnès LEMARIE, Jérôme LECERF, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, Rosalie OUTIN, (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 septembre 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>17 SEP. 2025</b> Publiée, le <b>17 SEP. 2025</b> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.5.13</b>	<b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b> <b>Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - adjoint administratif - services Comptabilité et Ressources Humaines</b>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal ses délibérations du 24 février 2025 et du 20 mai 2025 décidant de la création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services finances – comptabilité et ressources humaines afin de permettre aux services finances – comptabilité et ressources humaines de rattraper le retard de travail cumulé en raison des difficultés de remplacement d'un agent momentanément absent sur des périodes courtes renouvelées successivement. Elle propose de prolonger ce dispositif pour une nouvelle période 4 mois soit jusqu'au 28 février 2026.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

Sur proposition du Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ▶ **DECIDE** de la création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services finances – comptabilité et ressources humaines, ouvert sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.
- ▶ **DIT** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois.
- ▶ **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.
- ▶ **INSCRIT** les crédits correspondants au budget principal 2025.

**Bruno CHICOISNE**  
Secrétaire de séance

**Le Maire,**  
**Nadine YOU**



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20250916-  
25513d-DE Reçu le 17/09/2025